DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE Saint Pargoire

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-56 – (7)

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le six novembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de voix : 21

- **Étaient présents** :
Sébastien SOULIER, **Maire**
Pierre BOLLIET, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, **Adjoints au Maire**
Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Yannick IHAMOUINA, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés** : Élodie PAULS, Romain BRETON
- **Était absent** : Kévin PHALIP
- **Procuration** : Élodie PAULS à Anne THEVENOT
- **Secrétaire de séance** : Loïc ROUSSON

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-56 – (7) / Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour 2025 :

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 30 juin 2026 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2025 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets l'année 2025.

La synthèse du rapport annuel a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

*** PREND** acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault pour l'année 2025.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

MAIRIE DE SAINT-PARGOIRE (HÉRAULT)

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com